



**ATTESTATION DE DEPOT DE FONDS A UN  
COMPTE BLOQUE « CAPITAL SOCIAL »  
Art. 78 et 83 loi du 24/07/66  
Art. 62 décret du 23/03/67**

Je soussigné(e) Isabelle Thiant agissant en qualité de conseiller professionnel

de la CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, ayant son siège au 106 quai de Bacalan - 33300 BORDEAUX, et immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le n° 434 651 246

Atteste qu'une somme de dix mille euros, 10000 € a été versée à un compte bloqué n°23134706368

Pour la société en formation SAS 12janvier87.

A l'agence de Mimizan.

Le versement se décompose comme suit :

Dépositaire	Montant
Faillat Thomas	5000 €
Taris Anthony	5000 €

La Caisse Régionale agit ainsi à titre de simple dépositaire agréé désigné par la législation des Sociétés et décline toute responsabilité quant à l'origine des fonds déposés et leur utilisation après déblocage.

Fait à Mimizan

le 28/05/2024

Signature,

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE  
AGENCE DE MIMIZAN  
17, avenue de Bordeaux  
40200 MIMIZAN  
Tél. 05 56 54 42 40 - Fax 05 56 54 42 31



CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE - Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit - Société de courtage d'assurances immatriculée au registre des intermédiaires en Assurance sous le n° 07 022 491  
Siège social: 106 quai de Bacalan - 33300 BORDEAUX - RCS BORDEAUX 434 651 246 - N° TVA FR 16 434 651 246 - IDU FR234338\_01D/RU

